

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE VENDREDI 30 OCTOBRE A 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, LE JEUDI 22 OCTOBRE 2009 S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 25

votants : 28

25 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEINI, BETTATI, BRUN, LAMY, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, SCIARRI, RENAUDO, CUER, LANGLOIS, VALENZA, AUDDINO, DURAND, FOUREL, MERLINO, FONTAINE, SANTINI, BAGNIS, ALFONSI, PIGNAL, MONROLIN, LEFEVRE, SCOTTO.

03 REPRESENTES : Mesdames et Messieurs HULLIN par TRANI, CARRE par SCIARRI, OCELLI par ALFONSI.

01 ABSENT : Madame BENALI-KAHLLOUL.

O B J E T :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa SIEGEL.

RAPPORTEUR : Jean-François FOUREL.

Création d'un emploi
d'assistant spécialisé
d'enseignement artistique
Et suppression de
3 postes de contractuels

Mes chers collègues,

- Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires
- Relatives à la Fonction Publique territoriale et notamment son article 34,
- Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le Décret 91-859 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique,
- Vu le décret 2006- 1689 du 22 décembre 2006 modifiant le décret 2002-870 du 3 mai 2002 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2009 fixant les ratios pour l'année 2009,
- Vu l'avis favorable du CTP en date du 23 septembre 2009 sur la réorganisation du service de l'école de musique de la pastourelle,
- Compte tenu que cette réorganisation permet la suppression de 3 postes de contractuels au sein de ce service,
- Considérant que ce service nécessite le recrutement d'un poste statutaire,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, je vous propose, mes chers collègues,

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture
ou Sous -Préfecture

le : 12/11/2009

Publié ou Notifié

le : 12/11/2009

Compte tenu de la réorganisation du service de l'école de la Pastourelle, la création d'un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2009 et la suppression de 3 postes de contractuels à temps non complet d'intervenants musicaux.

Les crédits nécessaires à cet emploi sont prévus au budget 2009.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les mois, jour et an que ci-dessus.
Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Michel MEÏNI